



PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT

Planche 3 : "Blangy" et "Le Pas Bayard"

Echelle 1 / 2.500 ème

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
du 16 décembre 2010
approuvant la révision du
Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :

Jean-André THOMAS

Approuvé le : 27 janvier 1984



Adresse : Communauté d'Agglomération
05203 SESSAN Cedex - 02.24.28.15.22
E-mail : dumer@hirsonnais.fr

Révisé le :
16.12.2010

Modifié le :

Mise à jour le :

L É G E N D E	
	Limite de Commune
	Limite de zone
	Limite de secteur
	Courbe de niveau
	Espaces boisés classés
	Liasons douces existantes
	Zone inondable

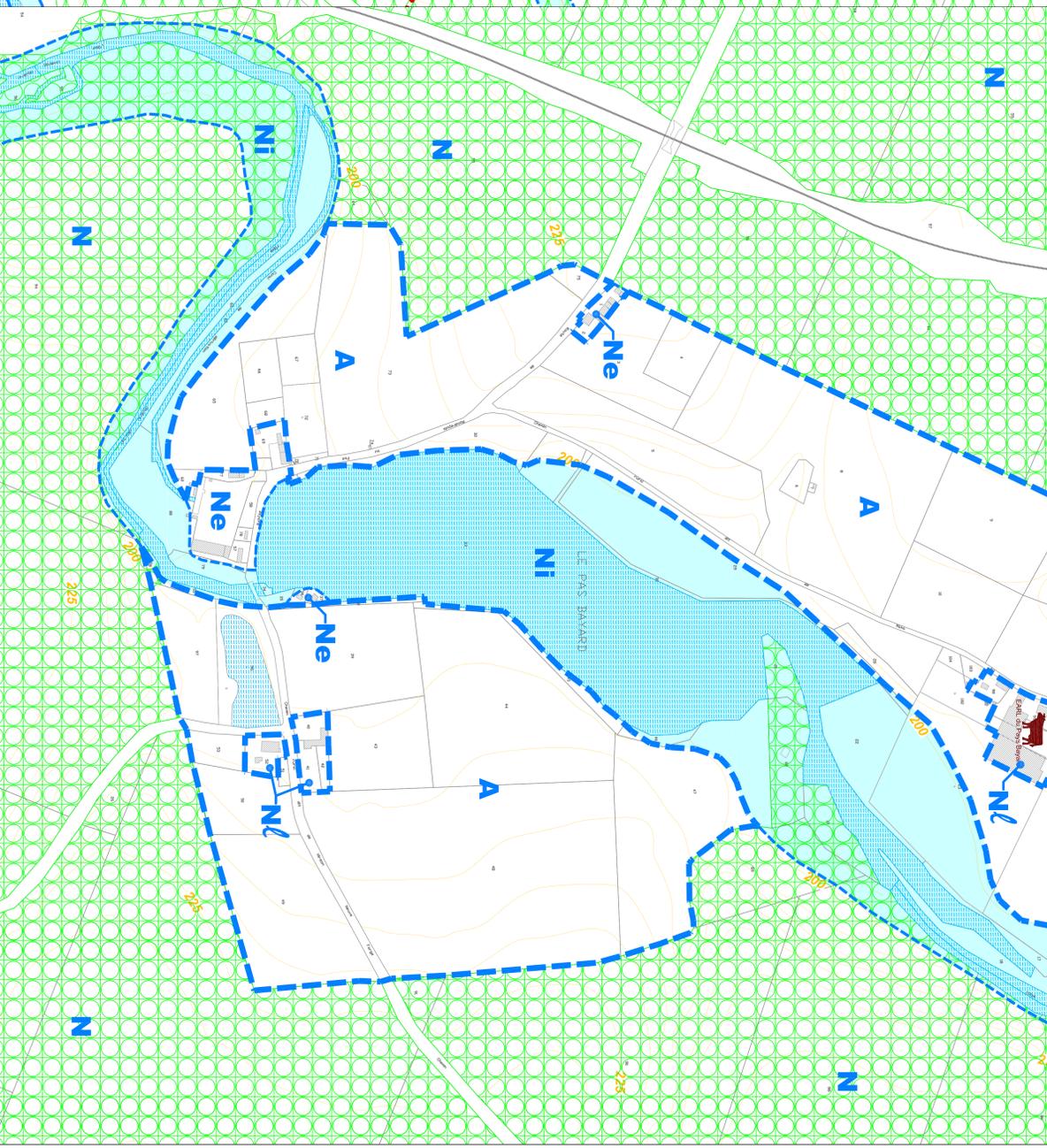
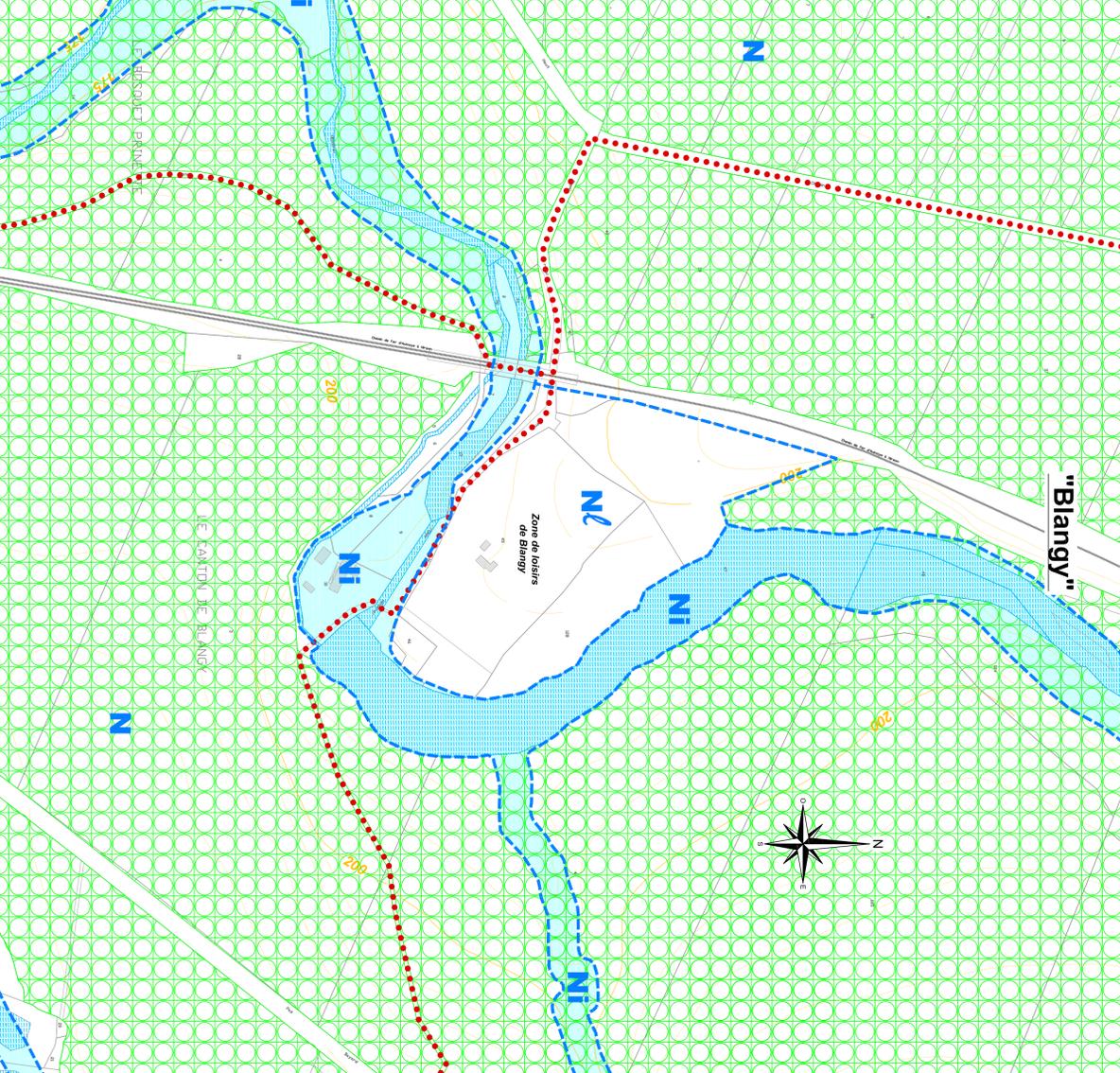
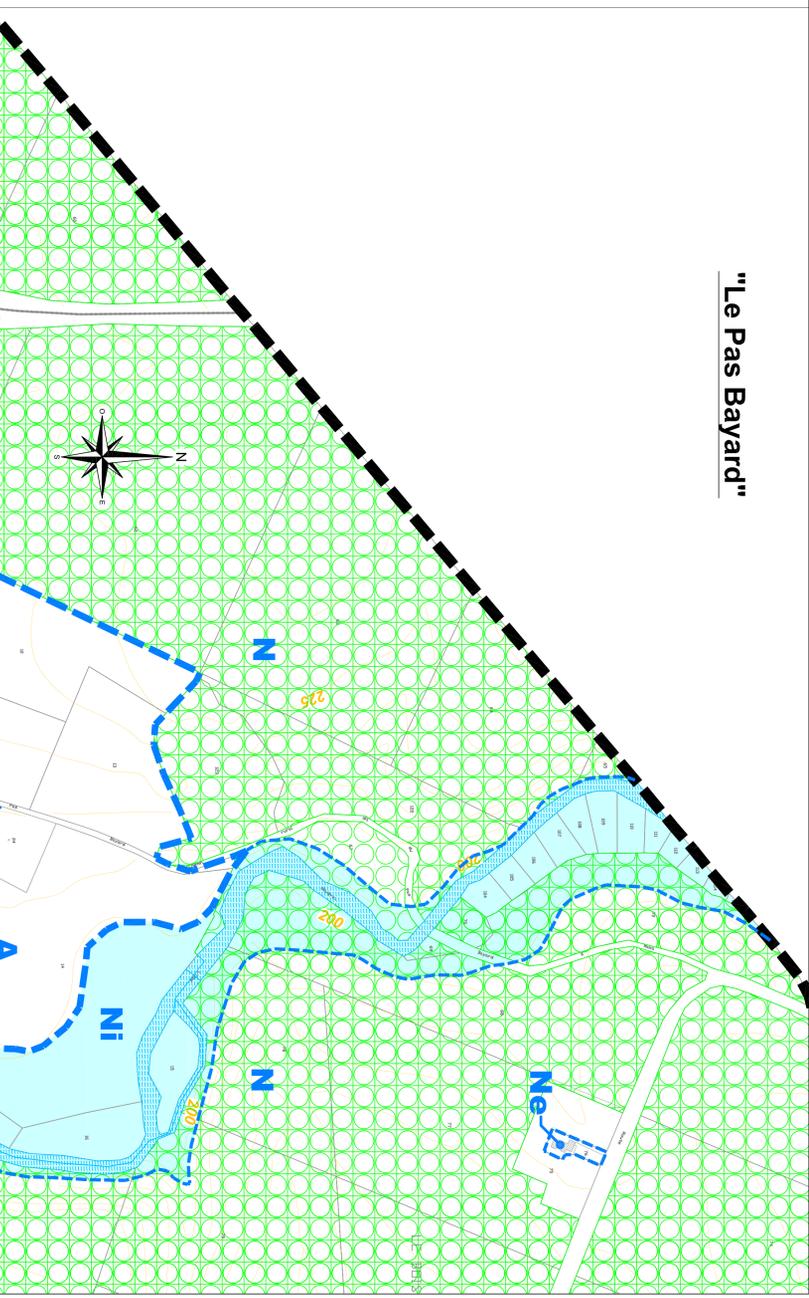
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Bâtiments et ouvrages existants
Bâtiments et ouvrages en projet
Les zones inondables sont indiquées sur le plan des zones inondables
Révisé le : 16.12.2010

RAPPEL DÉNOMINATION DES ZONES	
A	Zones Agricoles
N	Zones naturelles et forestières

Sources : - Etat des lieux fait par la Communauté de Communes.
- Rapport des comptes de travaux à partir du SCo2S.

"Le Pas Bayard"





PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT

"Planche 1 / partie Nord"

Echelle 1 / 2.500 ème

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2010 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

Approuvé le : 27 janvier 1984

Mairie d'Urbanisme et d'Environnement
10 Avenue d'Alsace - 029 10070
02920 SEMAN Celles
0345242420 - Fax : 03 24 29 15 22
E-mail : dumay@hirson.fr



Révisé le:	Modifié le:	Mise à jour le:
16.12.2010		

Sources : - Fond de plan fourni par la Communauté de Communes
- Report des courbes de niveau à partir du Scan25

LÉGENDE

- Limite de Commune
- Limite de zone
- Limite de secteur
- Utilisations douces existantes
- Zone inconstructible
- Courbe de niveau
- Emplacement réservé
- Espaces boisés classés
- Site pollué
- Bâtiments classés pour la protection de l'environnement (CPE)
- Bâtiments d'élevage concernés par un arrêté de protection
- Jardins

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

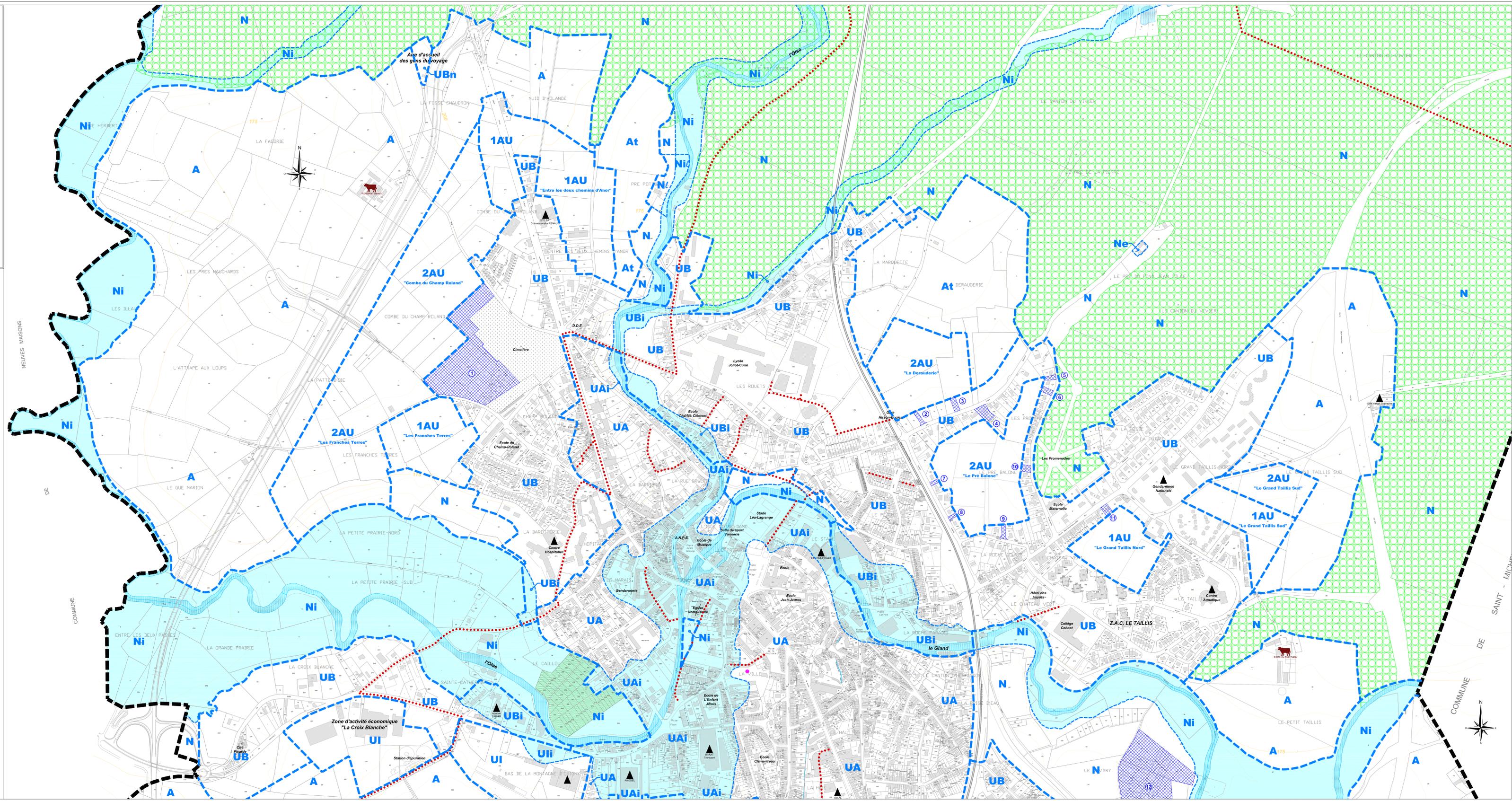
Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Bâtiments classés pour la protection de l'environnement (CPE)
Bâtiments d'élevage concernés par un arrêté de protection

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° DE LA RÉSERVE	DÉSIGNATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE APPROXIMÉE
1	Extension du domaine	Ville d'Hirson	56 738 m ²
2	Création d'une voie de desserte en vue d'aménagement de zone à urbaniser	Ville d'Hirson	458 m ²
3	Création d'une voie de desserte en vue d'aménagement de zone à urbaniser	Ville d'Hirson	536 m ²
4	Création d'une voie de desserte en vue d'aménagement de zone à urbaniser	Ville d'Hirson	1 363 m ²
5	Création d'une voie de desserte en vue d'aménagement de zone à urbaniser	Ville d'Hirson	377 m ²
6	Création d'une voie de desserte en vue d'aménagement de zone à urbaniser	Ville d'Hirson	507 m ²
7	Création d'une voie de desserte en vue d'aménagement de zone à urbaniser	Ville d'Hirson	269 m ²
8	Création d'une voie de desserte en vue d'aménagement de zone à urbaniser	Ville d'Hirson	255 m ²
9	Création d'une voie de desserte en vue d'aménagement de zone à urbaniser	Ville d'Hirson	469 m ²
10	Création d'une voie de desserte en vue d'aménagement de zone à urbaniser	Ville d'Hirson	511 m ²
11	Création d'une voie de desserte en vue d'aménagement de zone à urbaniser	Ville d'Hirson	612 m ²

RAPPEL DÉNOMINATION DES ZONES

UA	Zone Urbaine mixte (centre ville)
UB	Zone Urbaine mixte (extensions polycentriques)
UI	Zone Urbaine à vocation d'activités
1AU	Zone à urbaniser à vocation d'habitat à court terme
2AU	Zone à urbaniser à vocation d'habitat à long terme
A	Zones Agricoles
N	Zones naturelles et forestières



NEUVES MAISONS

COMMUNE



COMMUNE DE SAINT-MICHEL



PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT

"Planche 2 / partie Sud"

Echelle 1 / 2.500 ème

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2010 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature du Maire :
Jean-André THOMAS

Valleur d'Urbanisme et d'Environnement
30 Avenue d'Alsace - B.P. 10275
51203 SEMAN Cedex
Tél: 03 24 29 15 22
E-mail: dumay@hirson.fr

Approuvé le : 27 janvier 1984

Approuvé le : 27 janvier 1984

Révisé le:	Modifié le:	Mise à jour le:
16.12.2010		

Source : - Fond de plan fourni par la Communauté de Communes
- Report des courbes de niveaux à partir du Scan25.

LÉGENDE

	Limite de Commune		Courbe de niveau
	Limite de zone		Emplacement réservé
	Limite de secteur		Espaces boisés classés
	Liésons douces existantes		Éléments remarquables (au titre de l'ICP, ICH, Code de Patrimoine)
	Axe vert		Zone commerciale "Champs-Elysées"

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

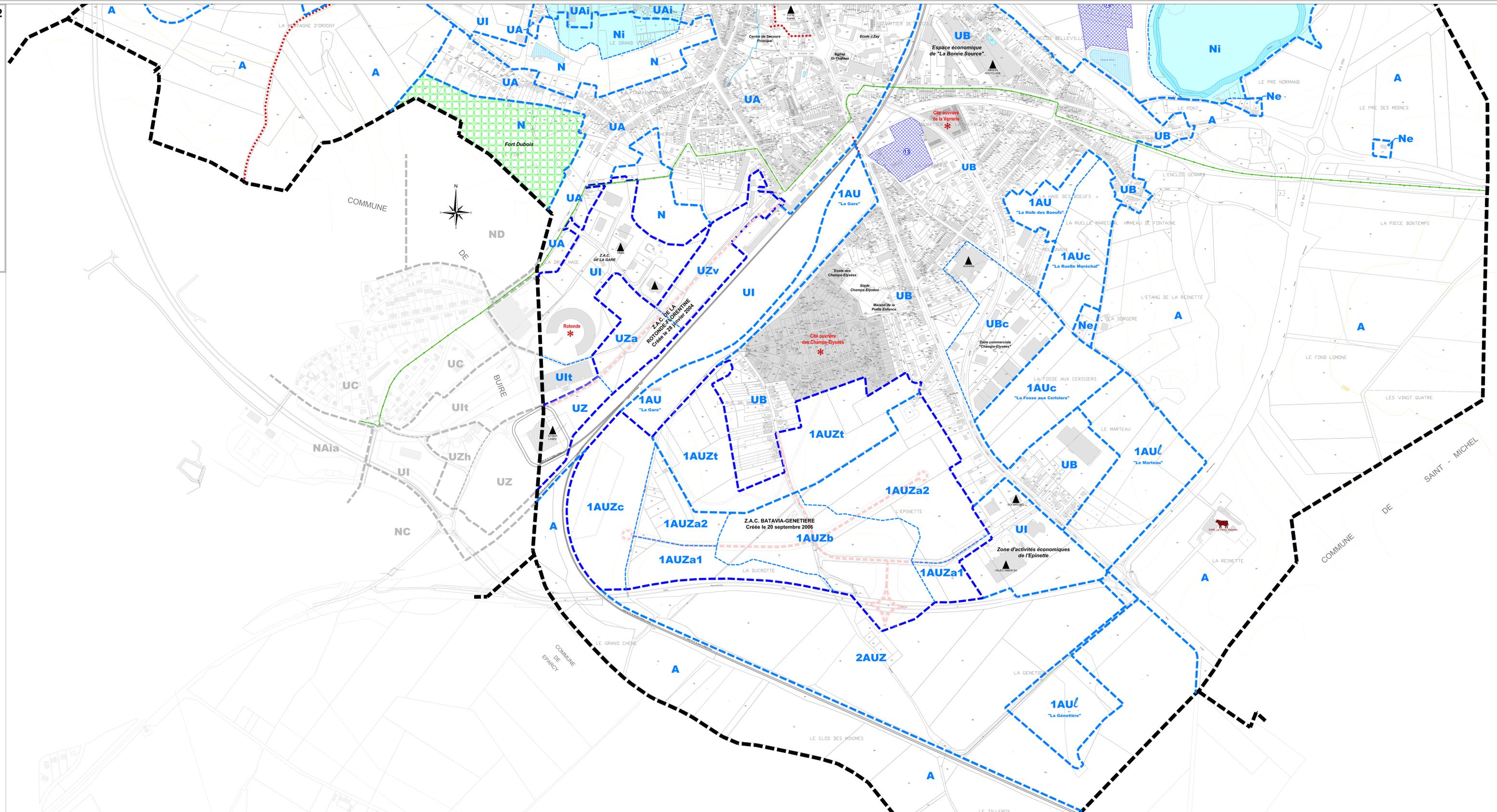
	Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et périmètre d'alignement connu		Bâtiments d'intérêt classés par un arrêté de protection de l'environnement
	Zone inondable		Zone commerciale "Champs-Elysées"

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° DE LA RÉSERVE	DÉSIGNATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE APPROXIMÉE
12	Aménagement d'un parc urbain	Ville d'Hirson	35 205 m ²
13	Construction de logements pour 20 % de logements sociaux	Ville d'Hirson	10 210 m ²

RAPPEL DÉNOMINATION DES ZONES

UA	Zone Urbaine mixte (centre ville)
UB	Zone Urbaine mixte (extensions périphériques)
UI	Zone Urbaine à vocation d'habitat
UZ	Zone Urbaine à vocation d'habitat Z.A.C. DE LA ROTONDE FLORENTINE
1AU	Zone à urbaniser à vocation d'habitat (à court terme)
1AUZ	Zone à urbaniser à vocation d'habitat Z.A.C. BATAVIA-GENETIERE
2AU	Zone à urbaniser à vocation d'habitat (à long terme)
2AUZ	Zone à urbaniser à vocation d'habitat (à long terme)
A	Zones Agricoles
N	Zones naturelles et forestières





PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT

Planche 3 : "Blangy" et "Le Pas Bayard"

Echelle 1 / 2.500 ème

Vu pour être annexé à la
 délibération du Conseil Municipal
 du 16 décembre 2010
 approuvant la révision du
 Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et
 signature du Maire :

Jean-André THOMAS

Approuvé le : 27 janvier 1984



Adresse : Communauté d'Agglomération
 Hirsonnais
 02023 SESSAN Cedex - 03.24.28.15.22
 Email : dumer@hirsonnais.fr

Révisé le :

16.12.2010

Modifié le :

Mise à jour le :

Sources : - Etat des lieux fait par la Communauté de Communes.
 - Rapport des comptes de travaux à partir du SCo2S.

LÉGENDE	
	Limite de Commune
	Limite de zone
	Limite de secteur
	Courbe de niveau
	Espaces boisés classés
	Liasons douces existantes
	Zone inondable

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Bâtiments et ouvrages existants en
 état de démolition ou de démolition
 partielle sont indiqués sur le plan les symboles suivants
 (à compléter en fonction de la situation de l'ouvrage existant)
 Bâtiment à démolir
 Ouvrage à démolir

RAPPEL DÉNOMINATION DES ZONES	
A	Zones Agricoles
N	Zones naturelles et forestières

"Le Pas Bayard"

